

Sécurisez-vous ! La Chambre d'Agriculture du Gers

En 2012, 59 % des agriculteurs gersois ont télédéclaré leur dossier PAC ; Parmi eux, près de 1 200 ont été accompagnés par la Chambre d'Agriculture, grâce au service CartoPAC. Ce choix leur a permis de s'affranchir de la déclaration papier, qui, à terme, disparaîtra, mais également de bénéficier de conseils personnalisés et de profiter des avantages de la télédéclaration.

Cette année, la Chambre d'Agriculture élargit son offre d'accompagnement dans ce domaine en proposant un service diversifié qui s'achèvera le 15 mai au soir.

CARTOPAC 2013 : un service complet, sûr et précis

CartoPAC 2013 est une prestation globale qui inclut toutes les étapes de votre déclaration. Lors d'un rendez-vous individuel, un conseiller spécialisé assurera :

* Une Prestation technique graphique :

- mise à jour de votre registre parcellaire, (ajout, suppression d'îlots, modification de contours)
- modification de votre assolement (localisation de vos cultures et bandes enherbées)
- réalisation du dossier de demande d'aides
- télédéclaration dans télépac du dossier PAC et de la PMTVA et ICHN si concerné
- édition du dossier complet et de l'accusé de réception.

* Une Prestation de conseil :

- contrôles de cohérence, sur l'éligibilité des aides sollicitées
- vérification de la conditionnalité 1^{er} et 2^{ème} pilier : vérification des éléments topographiques, de la diversité de l'assolement, maintien des surfaces en herbe, chargements animaux, etc.
- si nécessaire la vérification de vos engagements dans les Mesures Agro-environnementales (MAE Rotationnelle, MAE Territorialisées, etc.).

Les tarifs

Tarif de base

Forfait de 37 € HT + part variable de 0,7 €/Ha de SAU avec un plafond à 132 € HT. (Si le plafond de 132 € HT est atteint, application d'un tarif complémentaire de 0,7 €/parcelle au-delà de 50 parcelles)

Réduction fidélité

Tous les clients ayant participé à CartoPAC 2011 et 2012 bénéficieront d'une réduction de 5 % sur le montant total de la facture.

Abonnés «Mes P@rnelles»

Les abonnées «Mes parcelles» bénéficient d'une réduction de 50 % sur les parts variables.

Inscrivez-vous aujourd'hui !

Comment prendre rendez-vous pour réaliser votre télédéclaration ?

- En renvoyant le bulletin d'inscription ci-dessous à :
Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques,
route de Mirande, BP 70161, 32003 Auch Cedex.

OU

- En complétant le formulaire en ligne sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Gers
www.gers-chambagri.com (en page d'accueil).

- Puis en téléphonant pour prendre mon rendez-vous au 05.62.61.77.13.

Formez-vous à TéléPAC

Découvrez l'utilisation de télépac grâce aux formations collectives que nous vous proposons :

- ✓ Accompagnement à la prise en main de l'outil jusqu'à la signature électronique de votre dossier.
- ✓ Mise à disposition d'un ordinateur connecté à Internet pour travailler directement sur votre dossier.

Dates et lieu de formation : 2 et 3 mai à Auch
Coût de la formation (ressortissants VIVEA) : 27,50 €
Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Service Formation 05.62.61.77.43.

S'inscrire et connaître les conditions générales ou récupérer le bulletin d'inscription valant contrat simplifié de formation professionnelle sur le site www.gers-chambagri.com / Nos Actions / Conseils / Installation-Formation-Métiers / Formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION CARTO PAC 2013

N'OUBLIEZ PAS :
Téléphonez dès maintenant pour prendre rendez-vous au 05.62.61.77.13

Identification du demandeur :
 Numéro SIRET : _____ 000 _____ Numéro Pacage : 032 _____
 Exploitation sociétaire Exploitation individuelle
 Raison sociale : _____
 Interlocuteur principal : Nom : _____ Prénom : _____
 Lieu-dit : _____
 Code postal : 32 _____ Commune : _____
 Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____
 Adresse e-mail : _____

Demander à la Chambre d'Agriculture du Gers de m'accompagner pour réaliser mon dossier PAC 2013 pour la télédéclaration via le site Internet Télépac www.telepac.agriculture.gouv.fr. A ce titre, autorise la DDT du Gers, à fournir à la Chambre d'Agriculture du Gers mes données individuelles ainsi que celles de mon exploitation au titre de la campagne de déclaration de surfaces 2013.

Fait à _____ Signature de l'exploitant
 Le _____

vous propose un accompagnement personnalisé

✓ **Les nouveautés**

Viticulteurs, profitez d'un conseil personnalisé avec CartoPac

Vous êtes viticulteur, à l'occasion de la réalisation de votre dossier PAC, un conseiller spécialisé viticole vous accueille pour faire le point sur les obligations réglementaires concernant vos activités de vinification et de distillation (réglementation ICPE – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Prestation incluse dans le rendez-vous CartoPac.

N'hésitez pas : Renseignements auprès de Virginie HUBERT, conseiller spécialisé viticulture - Tél : 05.62.61.77.13.

PACléo, un conseil personnalisé

Vous réalisez vous-même votre déclaration PAC (par voie papier, télédéclaration sur TéléPAC, via «Mes P@rnelles» ou par le moyen d'autres logiciels spécifiques), la Chambre d'Agriculture vous propose un conseil personnalisé en prestation.

Lors de cet accompagnement individuel, dénommé PACléo, réalisé sur rendez-vous, un technicien spécialisé vérifie avec vous la cohérence de votre dossier et le respect des règles liées à la conditionnalité :

- ✓ Contrôles de cohérence sur l'éligibilité des aides sollicitées
- ✓ Vérification de la conditionnalité 1^{er} et 2^{ème} pilier : vérification des éléments topographiques, de la diversité de l'assolement, maintien des surfaces en herbe, chargements animaux, etc.
- ✓ Vérification de vos engagements dans les Mesures Agro-Environnementales (MAE Rotationnelle, MAE Territorialisée, etc.), si nécessaire.

Tarifs : Forfait de 42 € HT.

N'hésitez pas : Renseignements et inscriptions au 05.62.61.77.13.

Un libre service informatique gratuit

Vous souhaitez réaliser vous-même votre télédéclaration PAC, la Chambre d'Agriculture met à votre disposition des postes informatiques.

- ✓ Pour les exploitants ne bénéficiant pas d'accès Internet ou du haut débit à leur domicile.
- ✓ Mise à disposition gratuite d'ordinateurs connectés à Internet, vous serez totalement autonome et sans assistance technique.

Plus de renseignements au 05.62.61.77.13.

«Mes P@rnelles : l'outil indispensable pour réaliser votre déclaration PAC en toute simplicité»



Localiser vos îlots PAC, créer votre assolement, mesurer vos éléments topographiques, estimer les pourcentages de cultures, lister vos contrats MAE, tout cela est possible en quelques clics avec «Mes P@rnelles». Ce logiciel est très simple à utiliser et vous permet de réaliser votre déclaration PAC en toute sécurité. La Chambre d'Agriculture du Gers vous propose trois formules au choix.

Formule 1

«Autonomie et Hotline»



Coût compris dans votre abonnement
Contact :
 05.62.61.77.45

Les + de la formule :

- ✓ Simple et rapide
- ✓ Données conservées pour la campagne suivante
- ✓ Accès confidentiel et sécurisé

Je réalise ma déclaration PAC, chez moi, depuis mon compte «Mes P@rnelles». J'exporte les îlots et parcelles vers TéléPAC. Je signe électroniquement ma déclaration.
 En cas de besoin, je dispose d'un manuel de déclaration et je peux téléphoner à la Hotline où un conseiller me répondra.

Formule 2

«Accompagnement collectif»



Nous contacter au
 05.62.61.77.45

Les + de la formule :

- ✓ Travail en ligne sur poste informatique individuel
- ✓ Meilleure connaissance des nouvelles réglementations
- ✓ Pour la prochaine campagne, vous serez autonomes pour télé-déclarer avec «Mes P@rnelles»

Je me rends à une 1/2 journée d'accompagnement à la Chambre d'Agriculture avec 8 autres agriculteurs, du 2 avril au 15 mai.
 Un conseiller spécialisé nous informe des évolutions PAC 2013 et des points de vigilance à avoir sur sa déclaration.
 Avec l'accompagnement du conseiller, je transfère et finalise ma déclaration PAC sur TéléPAC jusqu'à la signature électronique.

Formule 3

«Accompagnement individuel»



50 % de réduction
 cf. page 6
Contact :
 05.62.61.77.13

Les + de la formule :

- ✓ Conseils personnalisés sur dossier par un conseiller spécialisé
- ✓ Vérification de votre dossier PAC par un organisme spécialisé
- ✓ Accompagnement pédagogique pour apprendre quelles manipulations effectuer en vue d'être autonome les années suivantes

Je prends rendez-vous avec un conseiller spécialisé de la Chambre d'Agriculture pour un conseil individualisé concernant ma déclaration.
 Le conseiller transfère et finalise ma déclaration PAC sur TéléPAC jusqu'à la signature électronique du dossier.

Formule 4

«Le conseil PACléo»

42 € HT
Contact :
 05.62.61.77.13

Les + de la formule :

- ✓ Je sécurise le volet «conditionnalité des aides»
- ✓ Conseil personnalisé.

Après avoir réalisé ma déclaration PAC chez moi ou en collectif à la Chambre d'Agriculture, je prends rendez-vous avec un conseiller spécialisé. Celui-ci vérifie le respect des engagements liés à la conditionnalité (dossier PAC, aides animales, MAE,...).